

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : GANGLOFF HENRI-PIERRE a donné pouvoir à HIGI CHRISTIANE, WURTZ YVES a donné pouvoir à OSSWALD NICOLE.

Secrétaire de séance : HILSEBEIN SARAH

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 17 JUIN 2024

DM32/2024 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ASSOCIATION ESCAL'JEUNES

La commune, visant l'objet statutaire de l'association qui est d'organiser l'accueil périscolaire et extrascolaire pour les enfants scolarisés à Mittelhausbergen et les actions que celle-ci s'engage à réaliser décide de soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs en mettant gratuitement à sa disposition les locaux.

La présente convention qui est proposée au Conseil municipal vaut autorisation d'occupation du domaine public de la commune. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Il s'agit pour le Conseil municipal de valider cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 19 voix Pour, valide cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Pour extrait conforme, le 24 juin 2024

Le Maire, Alexandre LORENTZ

